

FRANCE		LE GOUVERNEMENT DES MÉTIERES		DÉPÔT		DATE	
		de TOURS (1 ^{er} Bureau)		36		- 4 FEV. 1977	
				AUG1		VOL. 2155 N° 71	
		PUBLICATION (1)		TAXE		SALAIRES	
				75,-		30,-	
<p style="text-align: center;">PARDEVANT Me Roger ASTOR et Me René VIOT, Notaires à TOURS (Indre-et-Loire), tous deux soussignés.</p> <p style="text-align: center;">ONT COMPARU :</p> <p>1^{er}) Monsieur Jacques DUHAMEL, Directeur de Société, demeurant à Tours, rue Emile Zola, numéro 51.</p> <p>Agissant en qualité de Directeur Général au nom et pour le compte de la Société Anonyme "SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE TOURS", (par abréviation S.E.M.I.V.I.T.), au capital de cinq cent mille francs, dont le siège social est à Tours, en l'Hôtel de Ville, immatriculée au Registre du Commerce de Tours sous le numéro 60 B 2).</p> <p>Ladite Société régulièrement constituée ainsi qu'il résulte :</p> <p>1^{er}) De ses statuts établis suivant acte sous signatures privées en date à Tours du vingt-cinq septembre mil neuf cent cinquante-neuf, dont un exemplaire est demeuré annexé à la minute de l'acte de déclaration de souscription et de versement de capital ci-après visé, avec lequel il a été enregistré à Tours A.C. le vingt-six novembre mil neuf cent cinquante-neuf, folio 20, numéro 1'89/1.</p> <p>2^{er}) De la déclaration de souscription et de versement de capital établie suivant acte reçu par Me TOURNERIE, Notaire à Tours, le vingt-quatre novembre mil neuf cent cinquante-neuf.</p> <p>3^{er}) De l'assemblée générale constitutive tenue le trente novembre mil neuf cent cinquante-neuf.</p> <p>Ladite Société publiée conformément à la loi.</p> <p>Il est ici fait observer que les statuts de la SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE TOURS ont été mis en harmonie suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en date du trente juin mil neuf cent soixante-neuf, dont une copie conforme du procès-verbal a été déposée au rang des minutes de Me TOURNERIE, Notaire sus-nommé, suivant acte par lui reçu le six novembre mil -</p> <p style="text-align: right;">T . . DF 75,00</p> <p style="text-align: right;">S . . 30,00</p> <p style="text-align: right;">105,00</p> <p style="text-align: center;">14.1.1977</p> <p style="text-align: center;">Modèle acte du</p> <p style="text-align: center;">cahier de chèques</p> <p style="text-align: center;">du Réglement d'entreprise</p> <p style="text-align: center;">(1972-1)</p> <p style="text-align: center;">S. P. 641.528450</p> <p style="text-align: center;">T. 45</p>							

neuf cent soixante-neuf.

Monsieur DUHAMEL ---- spécialement autorisé et délégué à l'effet des présentes, aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite Société tenue le quatorze novembre mil neuf cent -- soixante-quinze, dont un extrait certifié conforme a été déposé au rang des minutes de Me ASTOR, l'un des Notaires soussignés, le trente-et-un mai mil - neuf cent soixante-seize.

DE PREMIERE PART.

2°) Monsieur Jean BERNARD, Foncé de Pouvoirs Principal demeurant à Tours, rue Nationale, numéro 71.

Agissant au nom et comme mandataire de Monsieur Henri DUCHAMP, Directeur du Département d'Administration Générale du CREDIT LYONNAIS, demeurant à Paris-La Défense, Tour "Crédit Lyonnais", en vertu des pouvoirs qu'il lui a donnés suivant acte sous signature privée en date à Paris du huit décembre ---- mil neuf cent soixante- seize --, dont l'original est demeuré ci-annexé après mention.

Dans lequel acte, Monsieur DUCHAMP a agi au nom et pour le compte du CREDIT LYONNAIS, Société Anonyme au capital de quatre cent quatre vingts millions de francs, dont le siège social est à Lyon, rue de la République, numéro 18, et le siège central à Paris, boulevard des Italiens, numéro 19, immatriculé au Registre du Commerce de Lyon sous le numéro B 954.509.741.

En vertu des pouvoirs qui lui ont été - conférés par le Conseil d'Administration dudit Etablissement suivant acte reçu en minute par Me TONNELLIER, Notaire à Paris, le huit mai - mil neuf cent soixante-neuf, dont un extrait est également demeuré ci-annexé après mention.

DE DEUXIEME PART.

3°) Monsieur Jean François DUPONT, Commerçant, et Madame Denise Aimée COMPAGNON, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Tours, rue d'Entraigues n° 329.

Nés, savoir :

le mari à Natzières-de-Touraine (Indre-et-Loire) le dix août mil neuf cent vingt-deux ;
et l'épouse à Tours le vingt-et-un juin mil - neuf cent vingt-trois.

Mariés tous deux en premières noces sous l'ancien régime légal de la communauté de meubles et acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Tours le trente - septembre mil neuf cent quarante-six ; lequel régime matrimonial n'a pas été modifié dans les termes de -

la loi n° 65-570 du treize juillet mil neuf cent - soixante-cinq.

DE TROISIEME PART.

4°) Et Monsieur Jean-Claude Georges Arsène RICHARD, Boucher, et Madame Jocelyne Marguerite Yvonne Marie TRIPON, son épouse, demeurant ensemble à Tours, rue Vincent d'Indy, n° 5.

Nés, savoir :

le mari à Bocé (Maine-et-Loire) le six mars mil neuf cent quarante-sept.

et l'épouse à Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique) le deux décembre mil neuf cent quarante-sept.

Mariés tous deux en premières noces sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Pouillé-les-Côteaux (Loire-Atlantique) le trois juillet mil neuf cent soixante-sept ; lequel régime matrimonial n'a pas été modifié dans les termes de la loi n° 65-570 du treize juillet mil neuf cent soixante-cinq.

DE QUATRIEME PART

LESQUELS, Monsieur DUHAMEL ----- et Monsieur BERNARD ----- ès-qualités, préalablement à la modification du règlement de co-propriété faisant l'objet des présentes, ont exposé ce qui suit :

E X P O S É

I - Aux termes d'un acte reçu par Me ASTOR, et Me VIOT, Notaires soussignés, le vingt-trois juin mil neuf cent soixante-seize, publié au Premier Bureau des Hypothèques de Tours le neuf juillet mil neuf cent soixante-seize, volume 1952, numéro 4, la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE TOURS a établi le règlement de co-propriété destiné à régir :

Un groupe d'immeubles édifié sur un terrain sis à TOURS, Vallée du Cher Zône B, lot n° 10 du lotissement "Prairie de Saint-Avertin sous CZ 276" cadastré section CZ n° 471 pour une contenance de quatre hectares douze ares quatre-vingt-onze centiares.

Il se compose de 7 bâtiments dont un sous dalle.

A l'Ouest : le bâtiment J se décompose en 6 étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et 2 étages en sous-sol.

Au Centre-Ouest : le bâtiment K se décompose en 5 étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et 2 étages en sous-sol.

Au Centre-Nord : le bâtiment L se décompose en 6 étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et 2 étages en sous-sol.

A l'Est : le bâtiment M se décompose en 5 étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et 2 étages en sous-sol.

Au Sud-Ouest : le bâtiment N se décompose en 5 étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et 2 étages en sous-sol.

Au Sud-Est : le bâtiment O se décompose en 5 étages sur rez-de-chaussée (ou rez-de-dalle) et 2 étages en sous-sol.

La dalle qui recouvre dans sa totalité l'excédent de surface de l'ensemble immobilier, (hormis les jardins d'agrément situés au sud des bâtiments N et O), laissé libre par les 6 bâtiments cités précédemment forme le bâtiment P sous dalle.

Précision d'ordre général :

Au 2ème sous-sol :

La partie centrale de l'ensemble immobilier est à usage de locaux commerciaux, desservie par une galerie marchande qui ceinture un bassin dont l'assiette est hors de l'ensemble immobilier désigné ci-dessus.

Cette galerie marchande communique d'une part par 2 sas avec une partie du sous-sol attenant à usage de parkings communs d'autre part, au niveau de la dalle par 2 escaliers.

au 1er sous-sol :

Le 1er sous-sol des bâtiments N et O à usage d'appartements communique avec 2 terre-pleins, situés au sud de ces 2 bâtiments, à usage de jardins d'agrément.

Sur ces deux niveaux les bâtiments J, K, L, M, N, O ont accès par des sas aux parkings privés situés dans le bâtiment P sous dalle.

au Rez-de-chaussée : (ou rez-de-dalle) :

La dalle à usage de circulation piétonnière permet l'accès à tous les bâtiments. On accède à cette dalle par 2 rampes d'accès piétonnières (hors ensemble immobilier désigné ci-dessus) et une rampe d'accès à usage de circulation automobile de lère nécessité et d'entretien.

Les corps des bâtiments J, K, L, M, N, O comprennent 453 appartements leurs annexes et parties communes.

I - Le corps de bâtiment J, situé à l'Ouest de l'ensemble immobilier comprend 6 cages d'escaliers, numérotées de 1 à 6.

1^o CAGE 1 - 2, rue Victor Jacquemont

a) 2^{ème} sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux Vide-ordures

b) 1^{er} sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 caves formant les lots 1 et 2

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- 1 local voitures d'enfants
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 3
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 4

d) 1^{er} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 5
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 6

e) 2^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 7
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 8

f) 3^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 9
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 10

g) 4^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 11
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 12

h) 5^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 13
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 14

i) 6^{ème} étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 13
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 14

2^o CAGE 2 - 1, Place Victor Jacquemont

a) 2^{ème} sou.-sol :

- 2 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local chariot à roulettes
- 1 local vide-ordures
- 3 caves formant les lots 15, 16 & 17.

b) 1er sous-sol

- 1 sas reliant le parking ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 5 caves formant les lots 18, 19, 20, 21 & 22

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 23
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 24

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 25
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 26

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 27
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 28

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 29
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 30

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 31
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 32

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 33
- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 34

i) 6ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Sud un niveau supérieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 33
- côté Nord un niveau supérieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 34

3^e - CAGE 3 - 2, Place Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux Vide-ordures
- 1 local transformateur
- 7 caves formant les lots 35 à 41

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 9 caves formant les lots 42 à 50

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- 1 local voitures d'enfants
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 51
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 52

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 53
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 54

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 55
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 56

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 57
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 58

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 59
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 60

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 61
- coté Nord niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 62

i) 6ème étage :

- 1 local machinerie ascenseur
- coté Sud niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 61
- coté Nord niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 62

4° CAGE 4 - 3, place Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 7 caves formant les lots n° 63 à 69

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 9 caves formant les lots n° 70 à 78

c) Rez-de-chaussée

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 79
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 80

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 81
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 82

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 83
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 84

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 85
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 86

g) 4ème étage

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 87
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 88

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 89
- coté Nord niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 90

i) 6ème étage :

- 1 local machinerie ascenseur
- coté Sud niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 89
- coté Nord niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 90

5° CAGE 5 - 4, Place Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local transformateur
- 7 caves formant les lots n° 91 à 97

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 9 caves formant les lots 98 à 106

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- 1 local voitures d'enfants
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 107
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 108

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 109
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 110

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 111
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 112

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 113
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 114

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 115
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 116

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 117
- coté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 118.

i) 5ème étage :

- 1 local machinerie ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 117
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 118

6^e CAGE 6 - 5, Place Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 7 caves formant les lots 119 à 125

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 9 caves formant les lots 126 à 134

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- 1 local voitures d'enfants
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 135
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 136

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 137
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 138

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 139
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 140

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 141
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 142

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 143
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 144

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 145
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 146

i) 6ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 145
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 146

Nota : un dégagement central permet la desserte des caves et parties communes au 1er et 2^{ème} sous-sol

==
II - Le corps du bâtiment K, situé au centre Ouest de l'ensemble immobilier comprend 6 cages d'escaliers numérotées de 7 à 12

1° - CAGE 7 - 4, Place de l'Amiral Kerville

a) 2ème sous-sol :

- 1 cas permettant la liaison entre la galerie marchande et la voie de circulation automobile
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 1 local dépôt à usage des commerces

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux communs
- 11 caves formant les lots n° 147 à 157

c) Rés-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 158
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 159

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 160
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 161

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 162
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 163

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 164
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 165

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 166
- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 167

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie ascenseur
- côté Sud niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 166
- côté Nord niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 167

2° CAGE 8 - 7, rue Robert Vivier

a) 2ème sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local transformateur
- 1 local électrique
- 1 local containers à ordures
- 1 local commun.

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 10 caves formant les lots 168 à 177

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants

- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 178
 - coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 179

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 180
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 181

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 182
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 183

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 184
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 185

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 186
- coté Ouest niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 187

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie ascenseur
- coté Est un local ventilation
- coté Ouest niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 187

3^e CAGE 9 - 5, rue Robert Vivier

2ème sous-sol :

- 1 sac reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vidange ordure
- 2 caves formant les lots n° 188 & 189

b) 1er sous-sol :

- 1 sac reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 caves formant les lots n° 190 & 191

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 192
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 193

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 194
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 195

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 196
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 197

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 198
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 199

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 200
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 201

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 200
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 201

4^e C.A.T. 10- 3, rue Robert Viviera) 2ème sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 8 caves formant les lots n° 202 à 209

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 8 caves formant les lots 210 à 217

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 218
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 219

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 220
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 221

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 222
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 223

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 224
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 225

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 226
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 227

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 226
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 227

5° - CAGE 11 - 1, rue Robert Vivier

a) 2ème sous-sol :

- 2 sas reliant le parking ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 4 caves formant les lots n° 228 à 231

b) 1er sous-sol :

- 2 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local commun
- 2 caves formant les lots n° 232 & 233

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 234
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 235

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 236
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 237

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 238
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 239

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 240
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 241

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 242
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 243

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 242
- côté Ouest local ventilation

6° CAGE 12 - 6, Place Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 2 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 3 locaux communs
- 6 caves formant les lots n° 244 à 249

b) 1er sous-sol :

- 2 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local commun
- 8 caves formant les lots n° 250 à 257

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 258
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 259

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 260
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 261

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 262
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 263

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 264
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 265

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Nord niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 266
- coté Sud niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 267

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Nord niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 266
- coté Sud niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 267

Nota : Un d'engagement central permet la desserte des caves et parties communes au 1er et 2ème sous-sol

III - Le corps du bâtiment L, situé au Centre et au Nord de l'ensemble immobilier comprend 5 cages d'escalier numérotées de 13 à 17

1° - CAGE 13- 2, rue Robert Vivier

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 7 caves formant les lots n° 268 à 274

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux atelier formant les lots n° 282 et 283
- 7 caves formant les lots n° 275 à 281

c) Réz-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 284
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 285

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 286
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 287

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 288
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 289

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 290
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 291

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 292
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 293

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 294
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 295

i) 6ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 294
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 295

2° CAGE 14 - 4, rue Robert Viviera) 2ème sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 6 caves formant les lots n° 296 à 301

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux ateliers formant les lots n° 308 et 309
- 6 caves formant les lots n° 302 à 307

c) rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 310
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 311

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 312
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 313

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 314
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 315

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 316
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 317

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 318
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 319

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 320
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 321

i) 6ème étage :

- local machinerie ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 320
- côté Est le niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 321

3^e CAGE 15 - 6, rue Robert Viviera) 2ème sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 1 local électrique
- 1 local transformateur
- 6 caves formant les lots n° 322 à 327

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux atelier formant les lots n° 334 & 335
- 6 caves formant les lots n° 328 à 333

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 336
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 337

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 338
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 339

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 340
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 341

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 342
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 343

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 344
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 345

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 346
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 347

i) 6ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 346
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 347

4^e CAGE 16 - 8, rue Robert Viviera) 2ème sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 6 caves formant les lots 348 à 353

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local entretien
- 1 lavabo
- 1 douche
- 1 WC

- 1 local atelier formant le lot n° 360
 - 6 caves formant les lots n° 354 à 359

c) rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants

- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 361
 - côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 362

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 363
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 364

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 365
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 366

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 367
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 368

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 369
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 370

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 371
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 372

i) 6ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 371
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 372

5^e CAGE 17- 10, rue Robert Viviera) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 5 caves formant les lots n° 373 à 377

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux atelier formant les lots n° 383 & 384
- 5 caves formant les lots n° 378 à 382

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 385
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 386

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 387
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 388

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 389
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 390

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 391
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 392

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 393
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 394

h) 5ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 395
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 396

i) 6ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 395
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 396

Nota : Un dégagement central permet la desserte des caves et parties communes au 1er et 2ème sous-sol.

IV - Le corps de bâtiment N situé à l'Est de l'ensemble immobilier comprend 6 cages d'escaliers, numérotées de 18 à 23

1^e CAGE 18- 17, rue Robert Vivier

a) 2ème sous-sol :

- 2 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 1 local Commun
- 1 local transformateur
- 1 local électrique
- 6 caves formant les lots n° 397 à 402

b) 1er sous-sol :

- 2 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local commun
- 8 caves formant les lots 403 à 410

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 411
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 412

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 413
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 414

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 415
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 416

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 417
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 418

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 419
- coté Nord niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 420

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Sud niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 419
- coté Nord niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 420

2^e CAGE 19- 15, rue Robert Viviera) 2ème sous-sol :

- 2 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 4 caves formant les lots n° 421 à 424

b) 1er sous-sol :

- 2 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local commun
- 2 caves formant les lots n° 425 & 426

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 427
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 428

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 429
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 430

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 431
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 432

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 433
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 434

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 435
- coté Ouest niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 436

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Est local ventilation
- coté Ouest niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 436

3^e CAGE 20- 13, rue Robert Vivier

a) 2ème sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 8 caves formant les lots n° 437 à 444

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 8 caves formant les lots n° 445 à 452

c) rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 453
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 454

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 455
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 456

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 457
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 458

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 459
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 460

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 461
- coté Ouest niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 462

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Est niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 461
- coté Ouest niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 462

4° CAGE 21- 11, rue Robert Viviera) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 2 caves formant les lots n° 463 & 464

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 caves formant les lots n° 465 - 466

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 467
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 468

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 469
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 470

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 471
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 472

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 473
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 474

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 475
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 476

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 475
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 476

5° CAGE 22- 9, rue Robert Viviera) 2ème sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local transformateur
- 1 local électrique
- 1 local containers ordures
- 1 local commun

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 10 caves formant les lots n° 477 à 486

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 487
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 488

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 489
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 490

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 491
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 492

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 493
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 494

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 495
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 496

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 495
- côté Ouest un local ventilation

6^e CAGE 23- 5, Place Amiral Kervillea) 2ème sous-sol :

- 1 sas permettant la liaison entre la galerie marchande et la voie de circulation automobile
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux communs
- 1 local compteur d'eau
- 11 caves formant les lots n° 497 à 507

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 508
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 509

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 510
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 511

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 512
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 513

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 514
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 515

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 516
- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 517

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Nord niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 516
- coté Sud niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 517

Nota : Un dégagement central permet la desserte des caves et parties communes au 1er et 2ème sous-sol.

V - Le corps de bâtiment N, situé au Sud Ouest de l'ensemble immobilier comprend 9 cages d'escalier numérotées de 24 à 32

1° CAGE 24- 2, Place Amiral Kerville

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant la voie de circulation automobile
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local containers à ordures
- 3 caves formant les lots n° 518 à 520

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 6 caves formant les lots 521 à 526

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 527
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 528

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 529
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 530

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 531
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 532

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 533
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 534

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 535
- coté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 536

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie ascenseur
- coté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 535
- coté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 536

2^e CAGE 25 1, Place Amiral Kervillea) 2^{ème} sous-sol :

- 1 sas reliant la voie de circulation automobile
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local transformateur
- 1 local vide-ordures
- 1 local compteur d'eau
- 1 local électrique
- 3 caves formant les lots 537 à 539

b) 1^{er} sous-sol :

- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local jeux
- 1 local voitures d'enfants

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 540
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 541

d) 1^{er} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 542
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 543

e) 2^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 544
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 545

f) 3^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 546
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 547

g) 4^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 548
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 549

h) 5^{ème} étage :

- 1 local machinerie ascenseur
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 548
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 549

3^e CAGE 26 13, rue Victor Jacquemonta) 2^{ème} sous-sol :

- 1 cage d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 7 caves formant les lots n° 550 à 556

b) 1^{er} sous-sol :

- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 557
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 558
- 1 local commun
- 1 local voitures d'enfants

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 559
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 560

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 561
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 562

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 563
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 564

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 565
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 566

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 567
- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 568

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Sud niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 567
- côté Nord niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 568

4^e CAGE 27 - 11, rue Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 6 caves formant les lots n° 569 à 574

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 575
- 1 local commun
- 1 local voitures d'enfants
- 1 local jeux

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 576
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 577

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 578
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 579

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 580
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 581

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 582
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 583

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 584
- coté Est niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 585

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Ouest niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 584
- coté Est niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 585

5^e CAGE 28- 9, rue Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local transformateur
- 1 local électrique

- 13 caves formant les lots n° 586 à 598

b) 1er : oue-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 599
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 600

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 601
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 602

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 603
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 604

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 605
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 606

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 607
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 608

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 609
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 610

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 609
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 610

6° CAGE 29 7, rue Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures

- 15 caves formant les lots 611 à 625

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 entrée
- 1 local voitures d'enfants
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 626
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 627

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 628
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 629

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 630
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 631

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 632
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 633

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 634
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 635

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un local chaufferie
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 636

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest un local chaufferie
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 636

7^e CAGE 30 5, rue Victor Jacquemont

a) 2^{ème} sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 10 caves formant les lots 637 à 646

b) 1^{er} sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local jeux
- 1 local voitures d'enfants
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 647

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 648
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 649

d) 1^{er} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 650
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 651

e) 2^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 652
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 653

f) 3^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 654
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 655

g) 4^{ème} étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 656
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 657

h) 5^{ème} étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 656
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 657

8^e CAGE 31 - 3, rue Victor Jacquemont

a) 2^{ème} sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local transformateur
- 14 caves formant les lots n° 658 à 671

b) 1^{er} sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 672
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 673

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 674
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 675

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 676
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 677

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 678
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 679

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 680
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 681

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 682
- coté Nord niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 683

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Sud niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 682
- coté Nord niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 683

9° CAGE 32 - 1, rue Victor Jacquemont

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 16 caves formant les lots 684 à 699

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 700
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 701

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 702
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 703

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 704
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 705

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 706
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 707

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 708
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 709

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 710
- coté Nord niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 711

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Sud niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 710
- coté Nord niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 711

Nota : Un dégagement central permet la desserte des caves et parties communes au 1er et 2ème sous-sol.

VI - Le corps du bâtiment 0, situé au Sud-est de l'ensemble immobilier comprend 9 cages d'escalier numérotées de 33 à 41

1^e CAGE 33- 13, Mail F. Miomandre

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Ouest
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local transformateur
- 13 caves formant les lots n° 712 à 724

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 725
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 726

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 727
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 728

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 729
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 730

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 731
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 732

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 733
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 734

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 735
- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 736

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Nord niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 735
- côté Sud niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 736

2^e CAGE 34 11, Mail F. Miomandre

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local transformateur
- 14 caves formant les lots n° 737 à 750

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 751
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 752

c) Rez-de-chau~~s~~née :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 753
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 754

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 755
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 756

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 757
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 758

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 759
- côté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 760

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 761
- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 762

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Nord niveau supérieur de l'appartement en dupleix à aménager formant le lot n° 761
- côté Sud niveau supérieur de l'appartement en dupleix à aménager formant le lot n° 762

3° - CAGE 35 - 9, Mail F. Miomandre

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 10 caves formant les lots n° 763 à 772

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 773
- côté Est un local
- 1 local voitures d'enfants
- 1 local jeux

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrées
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 774
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 775

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 776
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 777

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 778
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 779

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 780
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 781

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en dupleix à aménager formant le lot n° 782
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en dupleix à aménager formant le lot n° 783

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en dupleix à aménager formant le lot n° 782
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en dupleix à aménager formant le lot n° 783

4° CAGE 36 - 7 , Mail F. Miomandre

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 15 caves formant les lots n° 784 à 798

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 799
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 800

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 801
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 802

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 803
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 804

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 805
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 806

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 807
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 808

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 809
- côté Est un local chaufferie

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 809
- côté Est le local chaufferie.

5° CAGE 37- 5, Mail F. Miomandre

a) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local transformateur
- 1 local électrique
- 13 caves formant les lots n° 810 à 822

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local voitures d'enfants
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 823
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 824

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 825
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 826

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 827
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 828

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 829
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 830

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 831
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 832

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 833
- coté Est niveau inférieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 834

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Ouest niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 833
- coté Est niveau supérieur de l'appartement en double à aménager formant le lot n° 834

6° CAGE 38-3, Mail F. Miomandrea) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local vide-ordures
- 6 caves formant les lots n° 835 à 840

b) 1er sous-sol :

- 1 sas reliant le parking Est
- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local commun
- 1 local jeux
- 1 local voitures d'enfants
- à l'Est un appartement à aménager formant le lot n° 841

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 842
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 843

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 844
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 845

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 846
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 847

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 848
- coté Est un appartement à aménager formant le lot n° 849

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 850
- coté Est niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 851

h) 5ème étage :

- local machinerie d'ascenseur
- coté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 850
- coté Est niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 851

7° CAGE 39 - 1, Mail F. Miomandre

a) 2ème sous-sol :

- 1 cage d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 7 caves formant les lots n° 852 à 858

b) 1er sous-sol :

- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local dépôt
- 1 local voitures d'enfants
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 859
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 860

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 861
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 862

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 863
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 864

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 865
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 866

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud un appartement à aménager formant le lot n° 867
- coté Nord un appartement à aménager formant le lot n° 868

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- coté Sud niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 869
- coté Nord niveau inférieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 870

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- coté Sud niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 869
- coté Nord niveau supérieur de l'appartement en doubleix à aménager formant le lot n° 870

8° CAGE 40 - 8, Place Amiral Kervillea) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant la voie de circulation automobile
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 local transformateur
- 1 local vide-ordures
- 1 local compteur d'eau
- 1 local électrique
- 3 caves formant les lots n° 871 - 872 - 873

b) 1er sous-sol :

- 1 entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux voitures d'enfants

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 874
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 875

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 876
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 877

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 878
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 879

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 880
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 881

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 882
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 883

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 882
- côté Est niveau supérieur de l'appartement en doublex à aménager formant le lot n° 883

9° CAGE 41 - 7, Place Amiral Kervillea) 2ème sous-sol :

- 1 sas reliant la voie de circulation automobile
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 2 locaux vide-ordures
- 1 local containers à ordures
- 1 cave à usage de conciergerie
- 2 caves formant les lots 884 et 885

b) 1er sous-sol :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 6 caves formant les lots n° 886 à 891

c) Rez-de-chaussée :

- 1 hall d'entrée
- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- 1 cage d'escalier
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 892
- côté Ouest un appartement à aménager destiné à la loge du concierge.

d) 1er étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 893
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 894

e) 2ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 895
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 896

f) 3ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 897
- côté Est un appartement à aménager formant le lot n° 898

g) 4ème étage :

- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 899
- côté Est niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 900

h) 5ème étage :

- 1 local machinerie d'ascenseur
- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 899
- côté Est, niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 900

Nota : un dégagement central permet la desserte des caves et parties communes au 1er et 2ème sous-sol

VII - Le bâtiment P principalement sous dalle dont les parties privatives périphériques sont enclavées dans les 1er et 2ème sous-sol des autres bâtiments se décompose en trois parties distinctes :

- la partie Ouest abritant des boxes de garage, des emplacements de stationnement, des parkings pour automobiles privatis et leurs accès.
- la partie centrale abritant les locaux à usage commercial, les parkings privés collectifs et leurs accès
- la partie Est abritant des boxes de garage, des emplacements de stationnement, des parkings pour automobiles privatis et leurs accès.

PARTIE OUEST

2ème sous-sol :

261 boxes, emplacements parkings reliés au domaine public par des couloirs de circulation et deux rampes d'accès.

1er sous-sol :

266 boxes, emplacements parkings reliés au domaine public par des couloirs de circulation et deux rampes d'accès.

PARTIE CENTRALE

2ème sous-sol

19 locaux à usage commercial formant les lots n° 3001 à 3019, portant les numéros 1 à 19, Galerie Marchande Stendhal, en partant de l'entrée ouest de la galerie.

Parkings privés collectifs desservis par un couloir de circulation.

1 local dépôt commun pour les commerces.

1 local pour transformateur E.D.F.

1 local pour dépôt des containers à ordures

2 escaliers permettant la liaison avec le rez-de-chaussée.

PARTIE EST

2ème sous-sol

193 parkings reliés au domaine public par des couloirs de circulation et deux rampes d'accès.

1 local dépôt containers à ordures.

1er sous-sol

202 parkings reliés au domaine public par des couloirs de circulation et deux rampes d'accès.

Jardins d'agrément, jardinière, puits de terre, le tout conformément aux plans, tels que ce groupe d'immeubles existe avec toutes ses aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Nota : Observation est ici faite que les orientations sont faites par rapport aux cages d'escalier.

La parcelle de terrain servant d'assiette à ce groupe d'immeubles appartenant à la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE TOURS pour l'avoir acquise de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VILLE DE TOURS (S.E.-M.A.V.I.T.) suivant acte reçu par Me CHABASSOL, Notaire à Tours, le sept mars mil neuf cent soixante-quinze, publié au premier Bureau des Hypothèques de Tours le huit avril mil neuf cent soixante-quinze, volume 1564 numéro 17.

Cet ensemble immobilier a été divisé en mille huit cent quarante-et-un lots.

II - Le CREDIT LYONNAIS, comparant de deuxième part, est propriétaire des parties divisées et indivisées formant le lot numéro 3017 du règlement de co-propriété précité de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I, ci-dessus.

Pour les avoir acquises de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE TOURS suivant acte reçu par Me ASTOR et Me VIOT, Notaires soussignés, les vingt-trois et vingt-neuf juillet mil neuf cent soixante-seize, publié au premier Bureau des Hypothèques de Tours le treize août mil neuf cent soixante-seize, volume 1986 n° 17.

III - Monsieur et Madame DUPONT, comparants de troisième part, sont propriétaires des parties divisées et indivisées formant le lot numéro 3016 du règlement de copropriété précité de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I ci-dessus,

Pour les avoir acquises de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE TOURS suivant acte reçu par Me ASTOR et Me VIOT, Notaires soussignés, et Me MAINFRAY, Notaire à Tours, le vingt-et-un septembre mil neuf cent soixante-seize, publié au premier Bureau des Hypothèques de Tours le vingt-huit septembre mil neuf cent soixante-seize, volume 2025 n° 8.

IV - Monsieur et Madame RICHARD, comparants de quatrième part, sont propriétaires des parties divisées et indivisées formant le lot numéro 3007 du règlement de copropriété précité de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I ci-dessus,

Pour les avoir acquises de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE TOURS suivant acte reçu par Me ASTOR et Me VIOT, Notaires soussignés, le vingt-sept - septembre mil neuf cent soixante-seize, publié au premier Bureau des Hypothèques de Tours le premier octobre mil - neuf cent soixante-seize, volume 2029 n° 2.

V - Les parties divisées et indivisées formant les lots numéros 1 à 900, 1001 à 1527, 2001 à 2395, 3001 à 3006, 3008 à 3015, 3018 et 3019 du règlement de co-propriété précité de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I, ci-dessus, non compris dans les ventes énoncées titres II, III et IV, restent la propriété de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE TOURS.

VI - En raison de l'installation de dispositifs collectifs d'électricité dans les caves portant les numéros 671 et 737 dudit règlement de co-propriété, il convient de supprimer lesdits lots et de créer de nouveaux lots.

D'autre part, il a été décidé à l'unanimité des co-propriétaires de modifier le mode d'occupation des appartements, la répartition des charges d'électricité des parties communes et des charges de chauffage des commerces.

CECI EXPOSÉ, il est passé par les comparants, Messieurs DUHAMEL ----- et BERNARD ----- ès-qualités, seuls co-propriétaires de l'ensemble immobilier désigné sous le paragraphe I de l'exposé qui précède, aux modifications suivantes.

M O D I F I C A T I O N S

I - MODIFICATIONS RELATIVES

A LA DESIGNATION ET A LA DIVISION DE L'IMMEUBLE

Par suite de l'installation de dispositifs collectifs d'électricité dans la cave portant le numéro 671

sise au deuxième sous-sol du bâtiment N et la cave portant le numéro 737 sise au deuxième sous-sol du bâtiment O, - compris au règlement de co-propriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, reçu par Me ASTOR et Me VIOT, Notaires soussignés, le vingt-trois juin mil neuf cent soixante-seize, publié au premier Bureau des Hypothèques de Tours le neuf juillet mil neuf cent soixante-seize, volume 1952 numéro 4,

lent. - Les lots ci-après désignés, savoir :

Le lot numéro 671, composé d'une cave sise au deuxième sous-sol du bâtiment N (cage d'escalier numéro 31), portant le numéro 312, d'une surface de neuf mètres carrés et les quarante-cinq/cinq cent soixante quinze mille huit cent soixante-dix septièmes des parties communes de l'ensemble immobilier,

Et le lot numéro 737, composé d'une cave sise au deuxième sous-sol du bâtiment O (cage d'escalier numéro 34), portant le numéro 381, d'une surface de dix mètres carrés et les cinquante/cinq cent soixante-quinze mille huit cent soixante-dix septièmes des parties communes de l'ensemble immobilier,

Sont annulés.

2ent. - En contre-partie,

Les lots ci-après désignés, savoir :

Le lot numéro 901, composé d'une cave sise au premier sous-sol du bâtiment N (cage d'escalier numéro 30), portant le numéro 312, d'une surface de neuf mètres carrés, et les quarante-cin/cinq cent soixante-quinze mille huit cent soixante-dix septièmes des parties communes de l'ensemble immobilier, ci 45/575.877.

Et le lot numéro 902, composé d'une cave sise au premier sous-sol du bâtiment O (cage d'escalier numéro 35) portant le numéro 381, d'une surface de dix mètres carrés, et les cinquante/cinq cent soixante-quinze mille huit cent soixante dix septièmes des parties communes de l'ensemble immobilier, ci 50/575.877

Sont créés, - lesdits lots étant pris sur une partie des locaux voitures d'enfants situés à ces endroits.

Etant ici fait observer que le nombre de tantiers des lots annulés est identique à celui des lots créés.

EN RAISON DE CES ANNULATIONS ET CREATIONS DE LOTS, il est apporté au règlement de co-propriété dressé par Me ASTOR et Me VIOT, Notaires soussignés, le vingt-trois juin mil neuf cent soixante-seize, publié au premier Bureau des Hypothèques de Tours le neuf juillet mil neuf cent soixante-seize, volume 1952 numéro 4, les modifications suivantes :

lent. - A la désignation générale :

La désignation des bâtiments N et O comprise à la désignation générale du groupe d'immeubles ayant fait l'objet

dudit règlement de copropriété est annulée et remplacée par celle suivante :

"V - Le corps de bâtiment N, situé au sud-ouest de l'ensemble immobilier comprend 9 cages d'escalier numérotées de 24 à 32"

"1^e) CAGE 24 - 2 Place Amiral Querville

"a) 2ème Sous-sol

"- 1 sas reliant la voie de circulation automobile
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 2 locaux vide-ordures
"- 1 local containers à ordures
"- 3 caves formant les lots n°s 518 à 520.

"b) 1er sous-sol

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 6 caves formant les lots n°s 521 à 526

"c) Rez-de-chaussée

"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté Est : un appartement à aménager formant le "lot n° 527
"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le "lot n° 528.

"d) 1er Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est : un appartement à aménager formant le "lot n° 529
"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le "lot n° 530.

"e) 2ème Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est : un appartement à aménager formant le "lot n° 531
"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le "lot n° 532.

"f) 3ème Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est : un appartement à aménager formant le "lot n° 533
"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le "lot n° 534.

"g) 4ème Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est niveau inférieur de l'appartement en duplex "à aménager formant le lot n° 535.
"- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 536.

"h) 5ème Etage

"- 1 local machinerie ascenseur

"- côté Est : niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 535
"- côté Ouest : niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 536.

"20) CAGE 25 - 1 place Amiral Querville

"a) 2ème sous-sol

"- 1 sas reliant la voie de circulation automobile
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local transformateur
"- 1 local vide-ordures
"- 1 local compteur d'eau
"- 1 local électrique
"- 3 caves formant les lots n°s 537 à 539

"b) 1er sous-sol

"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local jeux
"- 1 local voitures d'enfants

"c) Rez-de-chaussée

"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est : un appartement à aménager formant le lot n° 540
"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le lot n° 541.

"d) 1er Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est : un appartement à aménager formant le lot n° 542
"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le lot n° 543.

"e) 2ème Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est : un appartement à aménager formant le lot n° 544
"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le lot n° 545.

"f) 3ème Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est : un appartement à aménager formant le lot n° 546
"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le lot n° 547.

"g) 4ème Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Est : niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 548
"- côté Ouest : niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 549.

"h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie ascenseur
"- côté Est : niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 548
"- côté Ouest : niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 549.

jº) CAGE 26 - 13, rue Victor Jacquemont
"a) 2ème sous-sol
"- 1 cage d'ascenseur
"- 2 locaux vide-ordures
"- 7 caves formant les lots n°s 550 à 556.

"b) 1er sous-sol
"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Sud : un appartement à aménager formant le lot n° 557
"- côté Nord : un appartement à aménager formant le lot n° 558
"- 1 local commun
"- 1 local voitures d'enfants.

"c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté Sud : un appartement à aménager formant le lot n° 559
"- côté Nord : un appartement à aménager formant le lot n° 560.

"d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Sud : un appartement à aménager formant le lot n° 561
"- côté Nord : un appartement à aménager formant le lot n° 562.

"e) 2ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté sud : un appartement à aménager formant le lot n° 563
"- côté nord : un appartement à aménager formant le lot n° 564.

"f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté sud : un appartement à aménager formant le lot n° 565
"- côté Nord : un appartement à aménager formant le lot n° 566.

"g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 567.

"- côté Nord : niveau inférieur de l'appartement en "duplex à aménager formant le lot n° 568.

"h) 5ème Etage

"- 1 local machinerie d'ascenseur

"- côté sud ; niveau supérieur de l'appartement en "duplex à aménager formant le lot n° 567

"- côté nord: niveau supérieur de l'appartement en "duplex à aménager formant le lot n° 568.

"4°) CAGE 27 - 11 rue Victor Jacquemont

"a) 2ème sous-sol

"- 1 sas reliant le parking ouest

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur

"- 1 local vide-ordures

"- 6 caves formant les lots n°s 569 à 574

"b) 1er sous-sol

"- 1 sas reliant le parking ouest

"- 1 entrée

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur

"- côté ouest : un appartement à aménager formant le "lot n° 575

"- 1 local commun

"- 1 local voitures d'enfants

"- 1 local jeux.

"c) Rez-de-chaussée

"- 1 hall d'entrée

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur

"- côté Ouest un appartement à aménager formant le "lot n° 576

"- côté Est un appartement à aménager formant le lot "n° 577.

"d) 1er Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur

"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le "lot n° 578

"- côté Est : un appartement à aménager formant le "lot n° 579.

"e) 2ème Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur

"- côté Ouest : un appartement à aménager formant le "lot n° 580

"- côté Est : un appartement à aménager formant le "lot n° 581.

"f) 3ème Etage

"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur

"- côté Ouest ; un appartement à aménager formant le "lot n° 582

"- côté Est : un appartement à aménager formant le "lot n° 583.

"g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest : niveau inférieur de l'appartement en "duplex à aménager formant le lot n° 584
"- côté Est : niveau inférieur de l'appartement en - "duplex à aménager formant le lot n° 585.

"h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en "duplex à aménager formant le lot n° 584
"- côté Est niveau supérieur de l'appartement en du- plex à aménager formant le lot n° 585.

5°) CAGE 28 - 9 rue Victor Jacquemont

"a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant le parking ouest
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 2 locaux vide-ordures
"- 1 local transformateur
"- 1 local électrique
"- 13 caves formant les lots n°s 586 à 598.

"b) 1er sous-sol
"- 1 sas reliant le parking ouest
"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local voitures d'enfants
"- côté ouest un appartement à aménager formant le "lot n° 599
"- côté est un appartement à aménager formant le lot "n° 600

"c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté ouest un appartement à aménager formant le "lot n° 601
"- côté est un appartement à aménager formant le lot "n° 602.

"d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le "lot n° 603
"- côté est un appartement à aménager formant le lot "n° 604.

"e) 2ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le "lot n° 605
"- côté est un appartement à aménager formant le lot "n° 606.

- "f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 607
"- côté est un appartement à aménager formant le
"lot n° 608.
- "g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest niveau inférieur de l'appartement en
"duplex à aménager formant le lot n° 609.
"- côté est niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 610.
- "h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté ouest niveau supérieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 609
"- côté est niveau supérieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 610.
- "6°) CAGE 29 - 7 rue Victor Jacquemont
- "a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant le parking ouest
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 2 locaux vide-ordures
"- 15 caves formant les lots n°s 611 à 625.
- "b) 1er sous-sol
"- 1 sas reliant le parking ouest
"- 1 entrée
"- 1 local voitures d'enfants
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 626
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot
"n° 627.
- "c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 628
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot
"n° 629.
- "d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 630
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot
"n° 631.
- "e) 2ème étage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 632

"- côté Est un appartement à aménager formant le lot "n° 633.
"f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 634
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot "n° 635.
"g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest un local chaufferie
"- côté Est niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 636.
"h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté Ouest un local chaufferie
"- côté Est niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 636.
"7°) CAGE 30 - 5 rue Victor Jacquemont
"a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant le parking Ouest
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local vide-ordures
"- 10 caves formant les lots n°s 637 à 646.
"b) 1er sous-sol
"- 1 sas reliant le parking Ouest
"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local jeux
"- 1 local voitures d'enfants
"- 1 local
"- 1 cave formant le lot n° 901.
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot "n° 647.
"c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot n° 648
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot "n° 649.
"d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot "n° 650
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot "n° 651.
"e) 2ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur

- "- côté Ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 652
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot
"n° 653.
- "f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 654
"- côté Est un appartement à aménager formant le lot
"n° 655.
- "g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 656
"- côté Est niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 657.
- "h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 656
"- côté Est niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 657.
- "8°) CAGE 31 - 3 rue Victor Jacquemont
- "a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant le parking ouest
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 2 locaux vide-ordures
"- 1 local transformateur
"- 13 caves formant les lots n°s 658 à 670.
- "b) 1er sous-sol
"- 1 sas reliant le parking Ouest
"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local voitures d'enfants
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 672
"- côté Nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 673.
- "c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 674
"- côté Nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 675.
- "d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 676
"- côté Nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 677.

- "e) 2ème Etage
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Sud un appartement à aménager formant le
"lot n° 678
"- côté Nord un appartement à aménager formant le
"lot n° 679.
- "f) 3ème Etage
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 680
"- côté Nord un appartement à aménager formant le
"lot n° 681.
- "g) 4ème Etage
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 682
"- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 683
- "h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté Sud niveau supérieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 682,
"- côté Nord niveau supérieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 683.
- "g°) CAGE 32 - 1 rue Victor Jacquemont
- "a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant le parking Ouest
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 2 locaux vide-ordures
"- 16 caves formant les lots n°s 684 à 699.
- "b) 1er sous-sol
"- 1 sas reliant le parking Ouest
"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local voitures d'enfants
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 700
"- côté Nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 701.
- "c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 702
"- côté Nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 703.
- "d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 704.

"- côté nord un appartement à aménager formant le
 "lot n° 705.
 "e) 2ème Etage
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté sud un appartement à aménager formant le
 "lot n° 706
 "- côté nord un appartement à aménager formant le
 "lot n° 707.
 "f) 3ème Etage
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
 "n° 708
 "- côté Nord un appartement à aménager formant le lot
 "n° 709.
 "g) 4ème Etage
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en du-
 "plex à aménager formant le lot n° 710.
 "- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en du-
 "plex à aménager formant le lot n° 711.
 "h) 5ème Etage
 "- 1 local machinerie d'ascenseur
 "- côté Sud niveau supérieur de l'appartement en du-
 "plex à aménager formant le lot n° 710
 "- côté Nord niveau supérieur de l'appartement en du-
 "plex à aménager formant le lot n° 711.

Nota : un dégagement central permet la desserte
 des caves et parties communes au 1er et 2ème sous-sol.

VI - Le corps du bâtiment O, situé au Sud-est de
l'ensemble immobilier comprend 9 cages d'escalier numérotées
de 33 à 41.

"1°) CAGE 33 - 13 Mail F. Miomandre
 "-a) 2ème sous-sol
 "- 1 sas reliant le parking Ouest
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- 2 locaux vide-ordures
 "- 1 local transformateur
 "- 13 caves formant les lots n° 712 à 724
 "b) 1er sous-sol
 "- 1 sas reliant le parking est
 "- 1 entrée
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- 1 local voitures d'enfants
 "- côté Nord un appartement à aménager formant le lot
 "n° 725
 "- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
 "n° 726.
 "c) Rez-de-chaussée
 "- 1 hall d'entrée
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur

- "- l cage d'escalier
- "- côté Nord un appartement à aménager formant le "lot n° 727
- "- côté Sud un appartement à aménager formant le "lot n° 728.
- "d) 1er Etage
 - "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 - "- côté Nord un appartement à aménager formant le "lot n° 729
 - "- côté Sud un appartement à aménager formant le "lot n° 730.
- "e) 2ème Etage
 - "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 - "- côté Nord un appartement à aménager formant le lot "n° 731
 - "- côté Sud un appartement à aménager formant le lot "n° 732.
- "f) 3ème Etage
 - "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 - "- côté Nord un appartement à aménager formant le "lot n° 733
 - "- côté sud un appartement à aménager formant le lot "n° 734.
- "g) 4ème Etage
 - "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 - "- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 735
 - "- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 736.
- "h) 5ème Etage
 - "- l local machinerie d'ascenseur
 - "- côté Nord niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 735
 - "- côté Sud niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 736.
- "²) CAGE 3⁴ - 11 Mail F. Miomandre
 - "a) 2ème sous-sol
 - "- l sas-reliant le parking Est
 - "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 - "- 2 locaux vide-ordures
 - "- l local transformateur
 - "- 13 caves formant les lots n°s 738 à 750.
 - "b) 1er sous-sol
 - "- l sas reliant le parking Est
 - "- l entrée
 - "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 - "- l local voitures d'enfants
 - "- côté Nord un appartement à aménager formant le "lot n° 751.

- "- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 752.
"c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté Nord un appartement à aménager formant le
lot n° 753.
"- côté sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 754.
"d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 755
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 756.
"e) 2ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Nord un appartement à aménager formant le
lot n° 757
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 758.
"f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Nord un appartement à aménager formant le
lot n° 759
"- côté Sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 760.
"g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Nord niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 761
"- côté Sud niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 762.
"h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté nord niveau supérieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 761
"- côté Sud niveau supérieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 762.
"3°) CAGE 35 - 9 Mail F. Miomandre
"a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant le parking Est
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local vide-ordures
"- 10 caves formant les lots n°s 763 à 772
"b) 1er sous-sol
"- 1 sas reliant le parking Est
"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot
"n° 773.

"- côté est un local
 "- l local voitures d'enfants
 "- l local jeux
 "- l cave formant le lot n° 902
 "- Rez-de-chaussée
 "- l hall d'entrée
 "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté Ouest un appartement à aménager formant le
 "lot n° 774
 "- côté Est un appartement à aménager formant le lot
 "n° 775
 "d) 1er Etage
 "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté Ouest un appartement à aménager formant le lot
 "n° 776
 "- côté Est un appartement à aménager formant le lot
 "n° 777.
 "e) 2ème Etage
 "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté Ouest un appartement à aménager formant le
 "lot n° 778
 "- côté Est un appartement à aménager formant le lot
 "n° 779.
 "f) 3ème Etage
 "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté Ouest un appartement à aménager formant le
 "lot n° 780
 "- côté Est un appartement à aménager formant le lot
 "n° 781.
 "g) 4ème Etage
 "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté Ouest niveau inférieur de l'appartement en
 "duplex à aménager formant le lot n° 782
 "- côté Est niveau inférieur de l'appartement en du-
 "plex à aménager formant le lot n° 783.
 "h) 5ème Etage
 "- l local machinerie d'ascenseur
 "- côté Ouest niveau supérieur de l'appartement en du-
 "plex à aménager formant le lot n° 782
 "- côté est niveau supérieur de l'appartement en duplex
 "à aménager formant le lot n° 783.
 "4°) CAGE 36 - 7, Mail F. Miomandre
 "a) 2ème sous-sol
 "- l sas reliant le parking Est
 "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 "- 2 locaux vide-ordures
 "- 15 caves formant les lots n°s 784 à 798.
 "b) 1er sous-sol
 "- l sas reliant le parking Est
 "- l entrée
 "- l cage d'escalier et d'ascenseur
 "- l local voitures d'enfants

"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 799.
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 800.
"c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 801
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 802.
"d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 803
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 804.
"e) 2ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 805
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 806.
"f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot N° 807
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 808.
"g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 809.
"- côté est un local chaufferie.
"h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté ouest niveau supérieur de l'appartement en
"duplex à aménager formant le lot n° 809
"- côté est le local chaufferie.
5°) CAGE 37 - 5 Mail F. Miomandre
"a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant le parking est
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local transformateur
"- 1 local électrique
"- 13 caves formant les lots n°s 810 à 822.
"b) 1er sous-sol
"- 1 sas reliant le parking est
"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur.

"- 1 local voitures d'enfants
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 823
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 824.
"c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 cage d'escalier
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 825
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 826.
"d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 827
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 828.
"e) 2ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 829
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 830.
"f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le
"lot n° 831
"- côté est un appartement à aménager formant le lot
"n° 832.
"g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 833.
"- côté est niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 834.
"h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté ouest niveau supérieur de l'appartement en
"duplex à aménager formant le lot n° 833
"- côté est niveau supérieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 834.
6°) CAGE 38 - 3, Mail F. Miomandre
"a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant le parking est
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local vide-ordures
"- 6 caves formant les lots n°s 835 à 840
"b) 1er sous-sol
"- 1 sas reliant le parking est

"- l'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 1 local commun
"- 1 local jeux
"- 1 local voitures d'enfants
"- à l'est un appartement à aménager formant le lot

"n° 841.
"c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le

"lot n° 842
"- côté est un appartement à aménager formant le lot

"n° 843.
"d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le lot

"n° 844
"- côté est un appartement à aménager formant le lot

"n° 845.
"e) 2ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le

"lot n° 846
"- côté est un appartement à aménager formant le lot

"n° 847.
"f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le

"lot n° 848
"- côté est un appartement à aménager formant le lot

"n° 849.
"g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest niveau inférieur de l'appartement en
"duplex à aménager formant le lot n° 850
"- côté est niveau inférieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 851.

"h) 5ème Etage
"- local machinerie d'ascenseur
"- côté ouest niveau supérieur de l'appartement en
"duplex à aménager formant le lot n° 850
"- côté est niveau supérieur de l'appartement en du-
"plex à aménager formant le lot n° 851.

"7°) CAGE 39 - I, Mail F. Miomandre
"a) 2ème sous-sol
"- 1 cage d'ascenseur
"- 2 locaux vide-ordures
"- 7 caves formant les lots n°s 852 à 858.

"b) 1er sous-sol
"- 1 entrée

"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- l local dépôt
"- l local voitures d'enfants
"- côté sud un appartement à aménager formant le
"lot n° 859
"- côté nord un appartement à aménager formant le
"lot n° 860
"c) Rez-de-chaussée
"- l hall d'entrée
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- l cage d'escalier
"- côté sud un appartement à aménager formant le
"lot n° 861
"- côté nord un appartement à aménager formant le
"lot n° 862.
"d) 1er Etage
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 863
"- côté nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 864
"e) 2ème Etage
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 865
"- côté nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 866.
"f) 3ème Etage
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté sud un appartement à aménager formant le lot
"n° 867
"- côté nord un appartement à aménager formant le lot
"n° 868.
"g) 4ème Etage
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté sud niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 869
"- côté nord niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 870.
"h) 5ème Etage
"- l local machinerie d'ascenseur
"- côté sud niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 869
"- côté nord niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 870.
"8°) CAGB '40 - 8 place Amiral Querville
"a) 2ème sous-sol
"- l sas reliant la voie de circulation automobile.
"- l cage d'escalier et d'ascenseur
"- l local transformateur
"- l local vide-ordures.

"- 1 local compteur d'eau
"- 1 local électrique
"- 3 caves formant les lots n°s 871 - 872 - 873.
"b) 1er sous-sol
"- 1 entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 2 locaux voitures d'enfants
"c) Rez-de-chaussée
"- 1 hall d'entrée
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le lot n° 874
"- côté est un appartement à aménager formant le lot n° 875
"d) 1er Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le lot n° 876
"- côté est un appartement à aménager formant le lot n° 877
"e) 2ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le lot n° 878
"- côté est un appartement à aménager formant le lot n° 879.
"f) 3ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest un appartement à aménager formant le lot n° 880
"- côté est un appartement à aménager formant le lot n° 881.
"g) 4ème Etage
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- côté ouest niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 882
"- côté est niveau inférieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 883
"h) 5ème Etage
"- 1 local machinerie d'ascenseur
"- côté ouest niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 882
"- côté est niveau supérieur de l'appartement en duplex à aménager formant le lot n° 883.
"g°) CAGE 41 - 7, place Amiral Querville
"a) 2ème sous-sol
"- 1 sas reliant la voie de circulation automobile
"- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
"- 2 locaux vide-ordures
"- 1 local containers à ordures
"- 1 cave à usage de conciergerie

"- 2 caves formant les lots n°s 884 et 885.
 "b) 1er sous-sol
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- 6 caves formant les lots n°s 886 à 891
 "c) Rez-de-chaussée
 "- 1 hall d'entrée
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- 1 cage d'escalier
 "- côté est un appartement à aménager formant le lot
 "n° 892
 "- côté ouest un appartement à aménager destiné à
 "la loge du concierge.
 "d) 1er Etage
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté ouest un appartement à aménager formant le
 "lot n° 893
 "- côté est un appartement à aménager formant le lot
 "n° 894.
 "e) 2ème Etage
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté ouest un appartement à aménager formant le
 "lot n° 895
 "- côté est un appartement à aménager formant le lot
 "n° 896.
 "f) 3ème Etage
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté ouest un appartement à aménager formant le
 "lot n° 897
 "- côté est un appartement à aménager formant le lot
 "n° 898.
 "g) 4ème Etage
 "- 1 cage d'escalier et d'ascenseur
 "- côté ouest niveau inférieur de l'appartement en
 "duplex à aménager formant le lot n° 899
 "- côté est niveau inférieur de l'appartement en du-
 "plex à aménager formant le lot n° 900.
 "h) 5ème Etage
 "- 1 local machinerie d'ascenseur
 "- côté ouest niveau supérieur de l'appartement en
 "duplex à aménager formant le lot n° 899
 "- côté est niveau supérieur de l'appartement en du-
 "plex à aménager formant le lot n° 900.

Nota : un dégagement central permet la desserte
 des caves et parties communes au 1er et 2ème sous-sol.

La désignation des bâtiments J - K - L - M et P reste
 inchangée.

2ebt. - A la désignation lot par lot
 La désignation lot par lot annexée audit règlement
 de co-propriété subit seulement les modifications suivantes :

Dans le bâtiment N, cage numéro 31, au deuxième sous-sol, la désignation du lot numéro 671, ci-après rapportée :

"LOT 671 UNE CAVE ... N° 312
 "D'UNE SURFACE DE : 9 M² ET LES TANTIE-
 "MES SUIVANTS DANS LES PARTIES COMMUNES
 "DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 45/575877
Est annulée.

Dans ledit bâtiment, à la cage numéro 30, au premier sous-sol, est créé le lot numéro 901, dont la désignation portée après celle du lot numéro 900, est la suivante :

"LOT 901 UNE CAVE ... N° 312
 "D'UNE SURFACE DE : 9 M² ET LES TANTIE-
 "MES SUIVANTS DANS LES PARTIES COMMUNES
 "DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 45/575877

Dans le bâtiment O, cage numéro 34, au deuxième sous-sol, la désignation du lot numéro 737, ci-après rapportée :

"LOT 737 UNE CAVE ... N° 381
 "D'UNE SURFACE DE : 10 M² ET LES TANTIE-
 "MES SUIVANTS DANS LES PARTIES COMMUNES
 "DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 50/575877
Est annulée

Dans ledit bâtiment, à la cage numéro 35, au premier sous-sol, est créé le lot numéro 902, dont la désignation portée après celle du lot numéro 901 ci-dessus créé, est la suivante :

"LOT 902 UNE CAVE ... N° 381
 "D'UNE SURFACE DE : 10 M² ET LES TANTIE-
 "MES SUIVANTS DANS LES PARTIES COMMUNES
 "DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 50/575877

Joint.- A l'état récapitulatif

L'état récapitulatif annexé audit règlement de copropriété subit les modifications suivantes :

LOT	BAT	CAGE	ETAGE	DESIGNATION	Parties communes	OBSERVATIONS
671:	N :	31	:2 ^e s/sol:	Cave n°312:45/575877	: Annulé	
	:	:	:	:	:	Remplacé par
	:	:	:	:	:	lot n° 901
737:	O :	34	:2 ^e ./sol:	Cave n°381:50/575877	: Annulé	
	:	:	:	:	:	Remplacé par
	:	:	:	:	:	lot n° 902
901:	N :	30	:1 ^e s/sol:	Cave n°312:45/575877	: Ancien lot 671	
902:	O :	35	:1 ^e s/sol:	Cave n°381:50/575877	: Ancien lot 737	

Joint.- Au tableau des charges

Le tableau des charges annexé audit règlement de copropriété subit les modifications suivantes (les charges d'ascenseur étant établies cage par cage).

Est annulé :

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D' ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 637 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 55 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 638 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 55 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 639 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 55 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 640 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 55 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 641 . . .	BAT. N : 60 / 97705	CAGE 30 : 66 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 642 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 66 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 643 . . .	BAT. N : 40 / 97705	CAGE 30 : 44 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 644 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 30 : 49 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 645 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 30 : 49 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 646 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 30 : 49 / 12016	CHAUF. : NEANT
LOT 647 . . .	BAT. N : 540 / 97705	CAGE 30 : 540 / 12016	CHAUF. : 540 / 458360
LOT 648 . . .	BAT. N : 620 / 97705	CAGE 30 : NEANT	CHAUF. : 620 / 458360
LOT 649 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 30 : NEANT	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 650 . . .	BAT. N : 700 / 97705	CAGE 30 : 700 / 12016	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 651 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 30 : 930 / 12016	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 652 . . .	BAT. N : 700 / 97705	CAGE 30 : 770 / 12016	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 653 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 30 : 1023 / 12016	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 654 . . .	BAT. N : 700 / 97705	CAGE 30 : 840 / 12016	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 655 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 30 : 1116 / 12016	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 656 . . .	BAT. N : 1110 / 97705	CAGE 30 : 1443 / 12016	CHAUF. : 1110 / 458360
LOT 657 . . .	BAT. N : 1440 / 97705	CAGE 30 : 1872 / 12016	CHAUF. : 1440 / 458360
LOT FICTIF . . .	BAT. N : 2239 / 97705	CAGE 30 : 2239 / 12016	
LOT 658 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 659 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 660 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 661 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 31 : 55 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 662 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 663 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 664 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 665 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 666 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 667 . . .	BAT. N : 25 / 97705	CAGE 31 : 27 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 668 . . .	BAT. N : 30 / 97705	CAGE 31 : 33 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 669 . . .	BAT. N : 35 / 97705	CAGE 31 : 38 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 670 . . .	BAT. N : 40 / 97705	CAGE 31 : 44 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 671 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 31 : 49 / 14128	CHAUF. : NEANT
LOT 672 . . .	BAT. N : 650 / 97705	CAGE 31 : 660 / 14128	CHAUF. : 660 / 458360
LOT 673 . . .	BAT. N : 680 / 97705	CAGE 31 : 680 / 14128	CHAUF. : 680 / 458360
LOT 674 . . .	BAT. N : 810 / 97705	CAGE 31 : NEANT	CHAUF. : 810 / 458360
LOT 675 . . .	BAT. N : 810 / 97705	CAGE 31 : NEANT	CHAUF. : 810 / 458360
LOT 676 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 31 : 930 / 14128	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 677 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 31 : 930 / 14128	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 678 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 31 : 1023 / 14128	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 679 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 31 : 1023 / 14128	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 680 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 31 : 1116 / 14128	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 681 . . .	BAT. N : 930 / 97705	CAGE 31 : 1116 / 14128	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 682 . . .	BAT. N : 1300 / 97705	CAGE 31 : 1690 / 14128	CHAUF. : 1300 / 458360
LOT 683 . . .	BAT. N : 1300 / 97705	CAGE 31 : 1690 / 14128	CHAUF. : 1300 / 458360
LOT FICTIF . . .	BAT. N : 2332 / 97705	CAGE 31 : 2332 / 14128	

Est porté au même endroit :

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D' ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 637 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 55 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 638 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 55 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 639 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 55 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 640 . . .	BAT. N : 50 / 97705	CAGE 30 : 55 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 641 . . .	BAT. N : 60 / 97705	CAGE 30 : 66 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 642 . . .	BAT. N : 60 / 97705	CAGE 30 : 66 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 643 . . .	BAT. N : 40 / 97705	CAGE 30 : 44 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 644 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 30 : 49 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 645 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 30 : 49 / 12065	CHAUF. : NEANT
LOT 646 . . .	BAT. N : 45 / 97705	CAGE 30 : 49 / 12065	CHAUF. : NEANT

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D' ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 647 . . .	BAT. N : 540 / 97705	- CAGE 30 : 540 / 12065	CHAUF. : 540 / 458360
LOT 648 . . .	BAT. N : 620 / 97705	- CAGE 30 : NEANT	CHAUF. : 620 / 458360
LOT 649 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 30 : NEANT	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 650 . . .	BAT. N : 700 / 97705	- CAGE 30 : 700 / 12065	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 651 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 30 : 930 / 12065	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 652 . . .	BAT. N : 700 / 97705	- CAGE 30 : 700 / 12065	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 653 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 30 : 1023 / 12065	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 654 . . .	BAT. N : 700 / 97705	- CAGE 30 : 840 / 12065	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 655 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 30 : 1116 / 12065	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 656 . . .	BAT. N : 1110 / 97705	- CAGE 30 : 1443 / 12065	CHAUF. : 1110 / 458360
LOT 657 . . .	BAT. N : 1440 / 97705	- CAGE 30 : 1072 / 12065	CHAUF. : 1440 / 458360
LOT FICTIF . . .	BAT. N : -	- CAGE 30 : 3239 / 12065	-
LOT 658 . . .	BAT. N : 45 / 97705	- CAGE 31 : 49 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 659 . . .	BAT. N : 45 / 97705	- CAGE 31 : 49 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 660 . . .	BAT. N : 45 / 97705	- CAGE 31 : 49 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 661 . . .	BAT. N : 50 / 97705	- CAGE 31 : 55 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 662 . . .	BAT. N : 45 / 97705	- CAGE 31 : 49 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 663 . . .	BAT. N : 45 / 97705	- CAGE 31 : 49 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 664 . . .	BAT. N : 45 / 97705	- CAGE 31 : 49 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 665 . . .	BAT. N : 45 / 97705	- CAGE 31 : 49 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 666 . . .	BAT. N : 45 / 97705	- CAGE 31 : 49 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 667 . . .	BAT. N : 25 / 97705	- CAGE 31 : 27 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 668 . . .	BAT. N : 30 / 97705	- CAGE 31 : 33 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 669 . . .	BAT. N : 35 / 97705	- CAGE 31 : 38 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 670 . . .	BAT. N : 40 / 97705	- CAGE 31 : 44 / 14079	CHAUF. : NEANT
LOT 672 . . .	BAT. N : 660 / 97705	- CAGE 31 : 660 / 14079	CHAUF. : 660 / 458360
LOT 673 . . .	BAT. N : 680 / 97705	- CAGE 31 : 680 / 14079	CHAUF. : 680 / 458360
LOT 674 . . .	BAT. N : 810 / 97705	- CAGE 31 : NEANT	CHAUF. : 810 / 458360
LOT 675 . . .	BAT. N : 810 / 97705	- CAGE 31 : NEANT	CHAUF. : 810 / 458360
LOT 676 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 31 : 930 / 14079	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 677 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 31 : 930 / 14079	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 678 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 31 : 1023 / 14079	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 679 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 31 : 1023 / 14079	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 680 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 31 : 1116 / 14079	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 681 . . .	BAT. N : 930 / 97705	- CAGE 31 : 1116 / 14079	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 682 . . .	BAT. N : 1300 / 97705	- CAGE 31 : 1690 / 14079	CHAUF. : 1300 / 458360
LOT 683 . . .	BAT. N : 1300 / 97705	- CAGE 31 : 1690 / 14079	CHAUF. : 1300 / 458360
LOT FICTIF . . .	BAT. N : -	- CAGE 31 : 2632 / 14079	-

Est annulé :

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D' ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 737 . . .	BAT. O : 50 / 96670	- CAGE 34 : 55 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 738 . . .	BAT. O : 40 / 96670	- CAGE 34 : 44 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 739 . . .	BAT. O : 40 / 96670	- CAGE 34 : 44 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 740 . . .	BAT. O : 35 / 96670	- CAGE 34 : 38 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 741 . . .	BAT. O : 30 / 96670	- CAGE 34 : 33 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 742 . . .	BAT. O : 45 / 96670	- CAGE 34 : 49 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 743 . . .	BAT. O : 45 / 96670	- CAGE 34 : 49 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 744 . . .	BAT. O : 45 / 96670	- CAGE 34 : 49 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 745 . . .	BAT. O : 45 / 96670	- CAGE 34 : 49 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 746 . . .	BAT. O : 45 / 96670	- CAGE 34 : 49 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 747 . . .	BAT. O : 50 / 96670	- CAGE 34 : 55 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 748 . . .	BAT. O : 45 / 96670	- CAGE 34 : 49 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 749 . . .	BAT. O : 45 / 96670	- CAGE 34 : 49 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 750 . . .	BAT. O : 45 / 96670	- CAGE 34 : 49 / 14157	CHAUF. : NEANT
LOT 751 . . .	BAT. O : 680 / 96670	- CAGE 34 : 680 / 14157	CHAUF. : 680 / 458360
LOT 752 . . .	BAT. O : 660 / 96670	- CAGE 34 : 650 / 14157	CHAUF. : 660 / 458360
LOT 753 . . .	BAT. O : 810 / 96670	- CAGE 34 : NEANT	CHAUF. : 810 / 458360
LOT 754 . . .	BAT. O : 810 / 96670	- CAGE 34 : NEANT	CHAUF. : 810 / 458360
LOT 755 . . .	BAT. O : 930 / 96670	- CAGE 34 : 930 / 14157	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 756 . . .	BAT. O : 930 / 96670	- CAGE 34 : 930 / 14157	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 757 . . .	BAT. O : 930 / 96670	- CAGE 34 : 1023 / 14157	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 758 . . .	BAT. O : 930 / 96670	- CAGE 34 : 1023 / 14157	CHAUF. : 930 / 458360

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D' ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 759 . . .	BAT. 0 : 930 / 96570	CAGE 34 : 1116 / 14157	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 760 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 34 : 1116 / 14157	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 761 . . .	BAT. 0 : 1300 / 96670	CAGE 34 : 1690 / 14157	CHAUF. : 1300 / 458360
LOT 762 . . .	BAT. 0 : 1300 / 96570	CAGE 34 : 1690 / 14157	CHAUF. : 1300 / 458360
LOT FICTIF . . .	BAT. 0 : 60 / 96670	CAGE 34 : 2518 / 14157	
LOT 763 . . .	BAT. 0 : 50 / 96670	CAGE 35 : 66 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 764 . . .	BAT. 0 : 50 / 96670	CAGE 35 : 55 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 765 . . .	BAT. 0 : 65 / 96670	CAGE 35 : 55 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 766 . . .	BAT. 0 : 55 / 96670	CAGE 35 : 71 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 767 . . .	BAT. 0 : 55 / 96670	CAGE 35 : 60 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 768 . . .	BAT. 0 : 50 / 96570	CAGE 35 : 55 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 769 . . .	BAT. 0 : 50 / 96670	CAGE 35 : 55 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 770 . . .	BAT. 0 : 40 / 96670	CAGE 35 : 44 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 771 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 35 : 45 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 772 . . .	BAT. 0 : 60 / 96670	CAGE 35 : 66 / 12056	CHAUF. : NEANT
LOT 773 . . .	BAT. 0 : 540 / 96670	CAGE 35 : 540 / 12056	CHAUF. : 540 / 458360
LOT 774 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 35 : NEANT	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 775 . . .	BAT. 0 : 620 / 96670	CAGE 35 : NEANT	CHAUF. : 620 / 458360
LOT 776 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 35 : 930 / 12056	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 777 . . .	BAT. 0 : 700 / 96670	CAGE 35 : 700 / 12056	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 778 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 35 : 1023 / 12056	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 779 . . .	BAT. 0 : 700 / 96670	CAGE 35 : 770 / 12056	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 780 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 35 : 1116 / 12056	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 781 . . .	BAT. 0 : 700 / 96670	CAGE 35 : 540 / 12056	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 782 . . .	BAT. 0 : 1440 / 96670	CAGE 35 : 1872 / 12056	CHAUF. : 1440 / 458360
LOT 783 . . .	BAT. 0 : 1110 / 96670	CAGE 35 : 1443 / 12056	CHAUF. : 1110 / 458360
LOT FICTIF . . .	BAT. 0 : 1 . . .	CAGE 35 : 2266 / 12056	

Est porté au même endroit

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D' ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 738 . . .	BAT. 0 : 60 / 96670	CAGE 34 : 44 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 739 . . .	BAT. 0 : 60 / 96670	CAGE 34 : 44 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 740 . . .	BAT. 0 : 35 / 96670	CAGE 34 : 38 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 741 . . .	BAT. 0 : 30 / 96670	CAGE 34 : 33 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 742 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 34 : 49 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 743 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 34 : 49 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 744 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 34 : 49 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 745 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 34 : 49 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 746 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 34 : 49 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 747 . . .	BAT. 0 : 50 / 96670	CAGE 34 : 55 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 748 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 34 : 49 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 749 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 34 : 49 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 750 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 34 : 49 / 14102	CHAUF. : NEANT
LOT 751 . . .	BAT. 0 : 680 / 96670	CAGE 34 : 680 / 14102	CHAUF. : 680 / 458360
LOT 752 . . .	BAT. 0 : 660 / 96670	CAGE 34 : 660 / 14102	CHAUF. : 660 / 458360
LOT 753 . . .	BAT. 0 : 810 / 96670	CAGE 34 : NEANT	CHAUF. : 810 / 458360
LOT 754 . . .	BAT. 0 : 810 / 96670	CAGE 34 : NEANT	CHAUF. : 810 / 458360
LOT 755 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 34 : 930 / 14102	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 756 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 34 : 930 / 14102	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 757 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 34 : 1023 / 14102	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 758 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 34 : 1023 / 14102	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 759 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 34 : 1116 / 14102	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 760 . . .	BAT. 0 : 930 / 96670	CAGE 34 : 1116 / 14102	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 761 . . .	BAT. 0 : 1300 / 96670	CAGE 34 : 1690 / 14102	CHAUF. : 1300 / 458360
LOT 762 . . .	BAT. 0 : 1300 / 96670	CAGE 34 : 1690 / 14102	CHAUF. : 1300 / 458360
LOT FICTIF . . .	BAT. 0 : 1 . . .	CAGE 34 : 2618 / 14102	
LOT 763 . . .	BAT. 0 : 60 / 96670	CAGE 35 : 66 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 764 . . .	BAT. 0 : 50 / 96670	CAGE 35 : 55 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 765 . . .	BAT. 0 : 50 / 96670	CAGE 35 : 55 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 766 . . .	BAT. 0 : 65 / 96670	CAGE 35 : 71 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 767 . . .	BAT. 0 : 55 / 96670	CAGE 35 : 60 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 768 . . .	BAT. 0 : 50 / 96670	CAGE 35 : 55 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 769 . . .	BAT. 0 : 50 / 96670	CAGE 35 : 55 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 770 . . .	BAT. 0 : 40 / 96670	CAGE 35 : 44 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 771 . . .	BAT. 0 : 45 / 96670	CAGE 35 : 45 / 12111	CHAUF. : NEANT

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D' ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 772	BAT. O : 60 / 96670	CAGE 35 : 66 / 12111	CHAUF. : NEANT
LOT 773	BAT. O : 540 / 96670	CAGE 35 : 540 / 12111	CHAUF. : 540 / 458360
LOT 774	BAT. O : 930 / 96670	CAGE 35 : NEANT	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 775	BAT. O : 620 / 96670	CAGE 35 : NEANT	CHAUF. : 620 / 458360
LOT 776	RAT. O : 930 / 96670	CAGE 35 : 930 / 12111	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 777	BAT. O : 700 / 96670	CAGE 35 : 700 / 12111	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 778	BAT. O : 930 / 96670	CAGE 35 : 1023 / 12111	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 779	BAT. O : 700 / 96670	CAGE 35 : 770 / 12111	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 780	BAT. O : 930 / 96670	CAGE 35 : 1116 / 12111	CHAUF. : 930 / 458360
LOT 781	BAT. O : 700 / 96670	CAGE 35 : 340 / 12111	CHAUF. : 700 / 458360
LOT 782	BAT. O : 1440 / 96670	CAGE 35 : 1872 / 12111	CHAUF. : 1440 / 458360
LOT 783	BAT. O : 1110 / 96670	CAGE 35 : 1443 / 12111	CHAUF. : 1110 / 458360
LOT FICTIF	BAT. O :	CAGE 35 : 2236 / 12111	

Est porté entre le lot fictif de la cage 41 et le lot n° 1001 :

LOT	CHARGES PAR BATIMENT	CHARGES D'ASCENSEUR	CHARGES DE CHAUFFAGE
LOT 901	BAT. N: 45 / 97705	CAGE 30 49/12065	CHAUF. NEANT
LOT 902	BAT. O: 50 / 96670	CAGE 35 55/12111	CHAUF. NEANT

P L A N S

Sont demeurés ci-joints et annexés après mention :

- un plan partiel du premier sous-sol du bâtiment N (sur lequel figure le lot n° 901) ;
- un plan partiel du premier sous-sol du bâtiment O (sur lequel figure le lot n° 902) ;
- un plan partiel du deuxième sous-sol du bâtiment N (sur lequel figure le local transformateur) ;
- un plan partiel du deuxième sous-sol du bâtiment O (sur lequel figure le local transformateur).

II - MODIFICATIONS RELATIVES AUX CHARGES

Les comparants, M.M.
éss-qualités, décident :
1°) De modifier le premier alinéa de l'article 9
intitulé "Occupation"

Le premier alinéa de l'article 9 du cahier de charges-réglement de co-propriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, établi suivant acte reçu par Me ASTOR et Me VIOT, Notaires soussignés, le vingt-trois juin mil neuf cent soixante-seize, publié au premier Bureau des Hypothèques de Tours le neuf juillet mil neuf cent soixante-seize, volume 1952 numéro 4, ici littéralement transcrit :

"Les appartements ne pourront être occupés que "bourgeoisement. L'exercice de professions libérales "est toutefois toléré dans les appartements qui pourront être affectés aux études d'officiers publics ou "ministériels, cabinets d'avocats, d'architectes, médecins, agents d'assurances, arbitres de commerce ; "administrateurs de biens, et autres bureaux de ce "genre, mais à l'exclusion des commerces et artisanats."

Est annulé et remplacé par l'alinéa suivant :

"Les appartements ne pourront être occupés que "bourgeoisement; sous réserve des autorisations administratives éventuellement nécessaires, les appartements pourront toutefois être utilisés pour l'exercice de certaines professions telles que bureau à usage "commercial, professions libérales (études d'officiers publics ou ministériels, cabinets d'avocats, d'architectes, médecins, agents d'assurance, administrateurs de biens ou autre bureau de ce genre) sous réserve de "ne pas nuire à la quiétude de l'immeuble, et à "l'exception des commerces et artisanats proprement dits.

2°) De supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 23.

L'avant-dernier alinéa de l'article 23 du cahier des charges-réglement de co-propriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, ici littéralement transcrit :

"C'est ainsi qu'en l'absence de compteurs divisionnaires il a été procédé pour servir d'élément dans la détermination des tantièmes de charges d'électricité à la ventilation des consommations d'électricité entre les différents appareils d'ascenseurs, les équipements de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire, les circuits divers d'éclairage et autres

"services communs forfaitairement sur la base de l'évaluation des consommations périodiques établis par un technicien en fonction de la puissance des installations de la fréquence et de la durée théorique de leur fonctionnement."

Est supprimé

3°) De modifier le paragraphe 8 de l'article 27

Le paragraphe 8 de l'article 27 du cahier de charges-réglement de co-propriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, ici littéralement transcrit :

"8° Les frais d'entretien et de remplacement de l'installation électrique à usage commun de chaque immeuble ; la location, la pose et l'entretien des compteurs à usage collectifs."

Est annulé et remplacé par le paragraphe suivant :

"8° Les frais de consommation électrique des appareils d'éclairage, de pompage et de ventilation - propre à chaque bâtiment (y compris bâtiment P des parkings), ceux d'entretien et de remplacement de l'installation électrique."

4°) De modifier l'article 29

L'article 29 du cahier de charges-réglement de co-propriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, ici littéralement transcrit :

"Les charges relatives aux ascenseurs comprennent :
"L'entretien et les réparations courantes, et, le cas échéant, le remplacement des ascenseurs, de leurs agrès et accessoires.

"Les frais de consommation d'électricité occasionnés par les ascenseurs ne sont pas inclus dans ce poste."

Est annulé et remplacé par l'article suivant :

"Les charges relatives aux ascenseurs comprennent :
"L'entretien, les réparations courantes, les frais de consommation d'électricité, occasionnés par les -

"ascenseurs et, le cas échéant, leur remplacement ou celui de leurs agrès et accessoires."

5°) De modifier l'article 30

L'article 30 du cahier de charges-réglement de co-propriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, ici littéralement transcrit :

"Il ne sera pas établi de compte particulier des charges ci-dessus définies pour chacun des ascenseurs.

"Les frais d'entretien et de réparation courante "de tous les ascenseurs et de leur machinerie seront "répartis entre tous les propriétaires des appartements, garages et parkings, globalement, au prorata "de leur quote-part dans les charges d'ascenseurs.

"Cependant les frais de grosse réparation et de "remplacement des machineries et des cabines feront "l'objet d'une répartition entre les seuls copropriétaires des locaux intéressés, dans les proportions "indiquées dans l'état de répartition des charges ci-annexé, sauf la participation des copropriétaires des "lots à usage de garages et de parkings situés aux 1er "et 2ème sous-sol qui font l'objet du lot fictif figurant pour chaque ascenseur.

"Les lots à usage de garages et de parkings participant aux charges de l'ensemble des ascenseurs, "par suite, la répartition des charges concernant ces "lots figurant dans l'état ci-annexé est calculée par "rapport à l'ensemble des charges de tous les ascenseurs ; ainsi la fraction de charges incomptant aux "garages et parkings soldent le total des charges de "grosse réparation et remplacement de chaque ascenseur. -

Est annulé et remplacé par l'article suivant :

"Il ne sera pas établi de compte particulier "des charges ci-dessus définies pour chacun des ascenseurs.

"Les frais d'entretien, de réparation courante et "de consommation d'électricité de tous les ascenseurs "et de leur machinerie seront répartis entre tous les "propriétaires des appartements, garages et parkings, "globalement, au prorata de leur quote-part dans les "charges d'ascenseurs.

"Les frais de grosses réparations et de remplacement des machineries et des cabines feront l'objet d'une répartition entre les copropriétaires des lots "intéressés par le ou les appareils en cause, dans les proportions indiquées dans l'état de répartition "des charges ci-annexé, et les copropriétaires des "lots à usage de garages et de parkings, situés aux "premier et deuxième sous-sols, qui font l'objet du "lot fictif figurant à l'état de répartition de charges de chaque ascenseur.

"Les utilisateurs des garages et parkings ayant "la faculté d'accéder à l'ensemble des appartements "en utilisant n'importe quel ascenseur, une partie "des charges de ceux-ci doit être imputée à l'ensemble des garages et parkings.

"Pour ce faire, le tableau de répartition de "charges de chaque ascenseur comporte un lot fictif

"correspondant à la part de charges imputable aux garages et parkings formant le bâtiment P.

"Le tableau de ces charges est établi de manière à :

"a) répartir, entre les lots qu'il dessert, chaque ascenseur en affectant un nombre de parts aux parkings figurés par le lot fictif. Dans ce cas, le dénominateur est le total des parts des lots de chaque cage, lot fictif compris. Le dénominateur des différentes cages additionnées est de cinq cent trente-six mille six cent quarante-sept (536.647) parts.

"b) répartir, entre l'ensemble des parkings et garages la dépense affectée à l'ensemble des lots fictifs."

6°) De modifier le premier alinéa et de supprimer le deuxième alinéa de l'article 31.

- Le premier alinéa de l'article 31 du cahier de charges-règlement de copropriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, ici littéralement transcrit :

"Les frais de chauffage et d'eau chaude comprennent les dépenses d'entretien, de réparation, d'aménagement et, le cas échéant, de remplacement des installations de chauffage central et d'eau chaude, le prix du mazout et autres combustibles, et toutes dépenses accessoires à la fourniture du chauffage, y compris les salaires du chauffeur et les charges sociales y afférentes, les dépenses d'entretien et de réparation des locaux des chaufferies avec leurs accès et leurs annexes."

Est annulé et remplacé par l'alinéa suivant :

"Les frais de chauffage et d'eau chaude comprennent les dépenses d'entretien, de réparation, d'aménagement et, le cas échéant, de remplacement des installations de chauffage central et d'eau chaude, le prix des combustibles -----, le coût de l'électricité nécessaire au fonctionnement des installations de chauffage et de production d'eau chaude, et toutes dépenses accessoires à la fourniture du chauffage, y compris les salaires du chauffeur et les charges sociales y afférentes, les dépenses d'entretien et de réparation des locaux des chaufferies avec leurs accès et leurs annexes."

- Le deuxième alinéa de l'article 31 du cahier de charges-règlement de co-propriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, ici littéralement transcrit :

"Le coût de l'électricité nécessaire au fonction-

"nement des installations de chauffage et de production d'eau chaude est inclus dans les charges d'électricité et réparti en fonction des tantièmes qui lui sont - "propres."

Est supprimé

7°) De modifier l'article 33

L'article 33 du cahier de charges-règlement de co-propriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, ici littéralement transcrit :

"Les charges de chauffage central seront réparties entre les différents copropriétaires au prorata "des tantièmes affectés à chaque lot dans l'état de "répartition des charges ci-annexé.

"Pour la détermination de la quote-part du coût "du chauffage afférente à la loge et au logement du "gardien, il est affecté à ces locaux quatre-vingt- "huit (88) parts de charges de chauffage.

"Les tantièmes de chauffage affectés à chaque "lot dans l'état ci-annexé ont été calculés en fonction d'une même température dans tous les lots des "services par le chauffage (20°).

"Au cas où pour des raisons tenant à l'activité "exercée, certains locaux commerciaux devraient faire "l'objet d'une température supérieure ou inférieure, "il appartiendrait au Syndic de déterminer la nouvelle "quote-part du coût de chauffage qui leur serait imputable, ainsi que le nouveau total général des charges de chauffage. Pour ce faire, la nouvelle quote- "part sera calculés en modifiant la quote-part initiale en fonction du rapport existant entre la puissance "calorifique des appareils de chauffage effectivement "installés dans le local et celle qui aurait dû être "installée pour donner 20°. Le Syndic pourra se faire "assister de tout technicien aux frais du lot bénéficiant de la modification de sa quote-part.

"Les charges de chauffage central seront acquittées même par les copropriétaires qui se chaufferaient "par leurs propres moyens ou qui déclareraient ne pas "vouloir être chauffés. Aucun abattement ne sera consenti dans le cas d'absence temporaire au cours d'une campagne de chauffe.

"Aucune exception ne sera admise à la contribution "obligatoire des copropriétaires dans les dépenses - "d'entretien, de réparation ou de remplacement du matériel, même en cas d'absence pendant plusieurs campagnes de chauffe consécutives, quel qu'en soit le

"nombre.

Est annulé et remplacé par l'article suivant :

"Les charges de chauffage central seront réparties "entre les différents copropriétaires, à l'exception - "des propriétaires des lots commerciaux, au prorata - "des tantièmes affectés à chaque lot dans l'état de - "répartition des charges ci-annexé.

"Etant ici précisé que les charges de chauffage n'étant pas applicables aux lots numéros "3001 à 3019 inclus, le nombre de tantièmes de "chauffage est de quatre cent quatorze mille "neuf cent dix (414.910) parts.

"Pour la détermination de la quote part du coût "du chauffage afférante à la loge et au logement du "gardien, il est affecté à ces locaux huit cent quatre- "vingts (880) parts de charges de chauffage.

"Les charges de chauffage central seront acquittées même par les copropriétaires qui se chaufferaient "par leurs propres moyens ou qui déclareraient ne pas "vouloir être chauffés. Aucun abattement ne sera consenti dans le cas d'absence temporaire au cours d'une - "campagne de chauffe.

"Aucune exception ne sera admise à la contribution obligatoire des copropriétaires dans les dépenses d'entretien, de réparation ou de remplacement du matériel, "même en cas d'absence pendant plusieurs campagnes de "chauffe consécutives, quel qu'en soit le nombre.

"Les locaux commerciaux devant faire l'objet, "dans certains cas et pour des raisons tenant à l'activité exercée, d'une température inférieure ou supérieure à 20°, se verront appliquer un régime distinct "des autres lots, au niveau de la répartition des charges de chauffage. Ils ne seront pas affectés de charges de chauffage. La Société de Chauffage des Bords "de Cher (S.C.B.C.) à partir d'un coefficient de déperdition qu'elle aura déterminé en fonction de la surface de chauffe des appareils installés dans les commerces, facturera directement le montant du coût du chauffage effectivement consommé.

8°) De supprimer l'article 34, intitulé "Electricité - Définition.

L'article 31 du cahier de charges-règlement de copropriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, ici littéralement transcrit :

"Les charges d'électricité comprennent le coût de "l'électricité consommée pour l'éclairage des parties "communes de toutes natures, le fonctionnement de tous "les appareils tels qu'ascenseurs, installations de - "production, et de distribution du chauffage, extracteurs d'air vicié, pompes de relèvement des eaux, etc.. "y compris les frais de location et de relevé des ---

"compteurs collectifs.

"Répartition"

"Les charges d'électricité seront réparties entre les différents copropriétaires au prorata de la quote-part qui leur est affectée par le tableau des charges ci-annexé. La quote-part affectée à chaque lot a été calculée en fonction d'un bilan théorique des consommations électriques des différentes installations de la copropriété d'une part et de la quote-part affectée à chaque lot dans les charges des différentes natures de prestations utilisant de l'électricité d'autre part.

Est supprimé.

Du fait de cette suppression, le tableau des charges d'électricité (pages C 27 à C 31 incluses) annexé au cahier de charges-réglement de copropriété de l'ensemble immobilier désigné sous le titre I de l'exposé qui précède, devient sans objet.

Les comparants, M.M. DUHAMEL ----- et BERNARD ----- ès-qualités, précisent qu'il n'est apporté aucune autre modification au cahier de charges-réglement de copropriété du vingt-trois juin mil neuf cent soixante-seize, publié au premier Bureau des Hypothèques de Tours le neuf juillet mil neuf cent soixante-seize, volume 1952, n° 4, régissant l'ensemble immobilier sis à Tours, rue Victor Jacquemont n°s 1,2,3,5,7,9, 11 et 13, place Victor Jacquemont n°s 1,2, 3,4,5 et 6, Place Amiral Querville n°s 1,2,4,5,7 et 8, rue Robert Vivier n°s 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,13,15 et 17, - Mail François Miomandre n°s 1,3,5,7,9,11 et 13, et Galerie Marchande Stendhal n°s 1 à 19, édifié sur un terrain cadastré section CZ n° 471, formant le lot n° 40 du lotissement dénommé "Prairie de Saint-Avertin sous CZ 276".

- DECLARATIONS D'ETAT-CIVIL ET AUTRES

Les comparants, M. M. DUHAMEL ----- et BERNARD ----- ès-qualités, décalrent :

Que la situation d'état-civil des parties ressort des indications figurant en tête des présentes.

Et qu'il n'existe, du chef des parties, aucun obstacle ni aucune restriction d'ordre légal ou conventionnel à la libre disposition de l'ensemble immobilier sus-désigné, par suite de mise sous la sauvegarde de justice, de mise en curatelle ou en tutelle, de faillite personnelle, de liquidation de biens, de règlement judiciaire, de cessation de paiement, de confiscation totale ou partielle de leurs biens, d'existence de droit de préemption ou de toutes autres raisons.

PUBLICITE FONCIERE

Les présentes seront publiées au premier Bureau des Hypothèques de Tours, conformément à la loi du dix juillet

mil neuf cent cinquante-cinq et aux dispositions légales portant réforme de la publicité foncière.

Il en sera de même de toutes modifications pouvant être apportées par la suite au règlement de copropriété.

DOMICILE

Pour l'application tant du règlement de copropriété dressé par Me ASTOR et Me VIOT, Notaires soussignés, le vingt-trois juin mil neuf cent soixante-seize, que des présentes, il est fait élection de domicile à Tours, 79 rue Marceau, en l'Etude de Me ASTOR, l'un des Notaires soussignés.

FRAIS

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite et la conséquence seront supportés et acquittés par la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE IMMOBILIÈRE DE LA VILLE DE TOURS, ainsi que Monsieur DUHAMEL ès-qualité, l'y oblige.

DONT ACTE

sur soixante douze pages :

Fait et passé à TOURS, 51 rue Emile Zola, dans l'un des bureaux de la SEMIVIT pour M. DUHAMEL, 71 rue Nationale dans l'un des bureaux du CRÉDIT LYONNAIS pour M. BERNARD, et 79 rue Marceau en l'étude du notaire soussigné pour les autres parties.

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SEIZE.

Le quinze décembre pour Monsieur DUHAMEL.

Et L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE DIX SEPT.

Le quatre Janvier pour Monsieur BERNARD, le cinq Janvier pour M. et Mad^e RICHARD et le douze Janvier pour M. et Mad^e DUPONT.

Et, après que lecture leur en ait été donnée, les comparaçants, Monsieur DUHAMEL et Monsieur BERNARD ès-qualités, ont signé le présent acte avec le Notaire.

La minute est signée :

BERNARD.- DUHAMEL.- J. RICHARD née TRIPON.- RICHARD.- DUPONT.- DUPONT D. COMPAGNON.- Roger ASTOR ce dernier Notaire.
et J. Richard également Notaire.

Le scussigné Me Roger ASTOR notaire à Tours, 79 rue Marceau, certifie la présente copie, en soixante douze pages, exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication, sans renvoi ni mot nul.

Il certifie, en outre, que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom lui a été régulièrement justifiée et spécialement en ce qui concerne la SEMIVIT sur le vu des statuts de ladite société./.



Roger Astor
J. Richard
72